

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **DG Justice et Consommateurs (JUST)**  **Direction A – Politiques en matière de justice**  **Unité A.1 – Transition numérique et formation judiciaire** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Dirk Staudenmayer**  **Dirk.Staudenmayer@ec.europa.eu**  **+32 2 295 45 52**  **1**  **16/11/2023**  **2 ans i**  🞫 **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | 🞫**Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  🞫**aux pays AELE suivants :**  🞫 **Islande** 🞫 **Liechtenstein** 🞫 **Norvège**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L’unité JUST.A1 contribue à la priorité de la Commission Von der Leyen d’assurer la transition numérique. Elle développera la stratégie de transition numérique à mettre en œuvre sous le prochain Collège. L’unité a également en propre certains dossiers législatifs et politiques dans le domaine du droit privé et de la justice.

Nous développons la politique dans le domaine du droit civil qui servira de cadre à la transition vers l’économie numérique. Cela concerne par exemple la responsabilité civile dans le domaine de l’intelligence artificielle (IA), où nous négocions au Parlement européen et au Conseil une proposition de directive sur la responsabilité en matière d’IA. Nous sommes également en charge des aspects contractuels du partage des données et des services de traitement de données (la partie droit privé de la proposition de règlement sur les données) et nous travaillons avec un groupe d’experts à l’élaboration de recommandations sur des modèles de clauses contractuelles pour le partage des données et des clauses contractuelles standard pour l’informatique en nuage (cloud). Nous travaillons également sur les aspects de droit privé des technologies émergentes et des éléments clef caractérisant l’économie numérique, tels que la formation autonome de contrats entre machines dotées d’IA, les contrats « intelligents » dans la technologie « blockchain » et les contrats de cloud, en vue de développer des politiques futures.

Notre unité est aussi en charge d’un certain nombre de propositions législatives et autres projets politiques concernant la numérisation de la justice et e-justice, y compris l’adoption de la proposition de base sur la numérisation de la justice et ses décisions de mise en oeuvre. Notre unité est également chargée de mettre en œuvre la stratégie e-justice et elle gère le portail e-justice. Elle collabore aussi avec d’autres unités de la DG JUST sur les questions de numérisation de la coopération judiciaire.

Par ailleurs, notre unité est en charge de mettre en œuvre la stratégie européenne de formation judiciaire, y compris les développements politiques, les rapports, les relations extérieures avec les milieux judiciaires et juridiques ainsi que fournir un soutien financier et une direction aux projets financés.

Nous sommes une équipe enthousiaste et très motivée. L’ambiance de travail est transparente, communicative et en équipe. Nous visons à comprendre et satisfaire les besoins évolutifs des parties prenantes de l’économie numérique et nous suivons les développements technologiques.

Une affectation dans notre équipe offrira au candidat(e) l’opportunité de s’engager dans le développement d’initiatives de droit privé de l’UE pour la transition vers l’économie numérique. Le/la candidat(e) pourra être impliqué(e) dans la coordination et les développements futurs des dossiers numériques et acquérir une vision globale de politiques importantes au sein de la DG JUST et de la Commission.

En fonction de l’expérience, de l’expertise et de l’intérêt à développer du candidat(e), il/elle pourra travailler sur des documents de politique, des études externes ou des consultations des parties prenantes, des études d’impact ou des propositions législatives de la Commission, les documents de politique, les études préparatoires ou les consultations publiques. Comme notre unité couvre différents projets à diverses étapes du cycle politique; le/la candidat(e) pourra être associé(e) au travail de coordination, à l’élaboration d’un nouveau projet politique, aux travaux préparatoires d’une nouvelle initiative, créer les conditions d’une rencontre avec les parties prenantes, rédiger la législation, travailler avec les experts et les autorités des Etats membres ou contribuer aux négociations au Conseil et au Parlement européen.

Le/la candidat(e) participera à la conception de projets politiques et contribuera au processus décisionnel. Pour ce faire, vous maintiendrez des contacts réguliers avec les parties prenantes, les représentants des Etats membres et du Parlement européen, tout en assurant la coordination avec les autres collègues de la DG et d’autres services de la Commission.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) :

DROIT, UE et POLITIQUES (général), ECONOMIE

Expérience professionnelle

Nous recherchons un(e) collègue qui a l’esprit d’équipe et montre un grand intérêt à travailler sur les questions numériques. Elle/il est capable de reconnaître les tendances des nouvelles technologies et les pratiques commerciales dans l’économie numérique, d’évaluer leurs implications en termes de politique et d’adaptations législatives, et de développer des initiatives nouvelles qui répondent à ces objectifs.

Une formation/expérience en matière économique ou juridique serait un avantage pour le/la candidat(e). car il serait souhaitable qu’il/elle soit capable d’appréhender les conséquences de la politique sur les entreprises, le marché et l’économie en général et/ou de se plonger dans l’analyse juridique et le développement des technologies émergentes. Une expérience des politiques numériques et technologiques, des questions législatives ou dans la préparation d’une étude d’impact serait un plus, mais l’envie de développer des talents et d’assumer des responsabilités sera aussi prise en compte.

Elle/il possède de grandes capacités analytiques et rédactionnelles et un rapport au travail orienté sur les résultats. Il/elle a de bonnes qualités de communication et l’aptitude à présenter aux parties prenantes les politiques de la Commission dans un langage clair et convaincant.

Le/la candidat(e) utilisera l’anglais avec facilité (à l’oral et écrit). Une bonne connaissance du français comme langue de travail serait un avantage.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END). Le texte de cette décision est disponible sur <http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm>.

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.